



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18581/Add.1
14 janvier 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA FORCE INTERIMAIRE DES
NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période du 11 juillet 1986 au 11 janvier 1987)

Additif

Au sujet du paragraphe 19 de mon rapport du 12 janvier 1987, le Chargé d'affaires par intérim d'Israël m'a, le 14 janvier, communiqué les conclusions préliminaires de l'enquête promise par les autorités israéliennes dans les termes suivants :

"Immédiatement après le décès tragique du caporal Dermot McLoughlin, le 10 janvier 1987, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont mis en place une commission d'enquête officielle pour faire la lumière sur ce tragique incident. Un officier de haut rang des FDI a été nommé à la tête de la Commission. De plus, l'officier commandant le secteur nord participe personnellement à l'enquête. Il considère cet incident comme extrêmement grave et supervise les travaux de la Commission.

Les conclusions préliminaires de la Commission comportent les points suivants :

1. Le poste de la FINUL a été pris pour une position de terroristes et, du fait de cette erreur, un tank des FDI a tiré sur lui, ce qui a entraîné le décès tragique du caporal McLoughlin. Un soldat des FDI a averti son chef d'unité que la cible était en fait une position de la FINUL, mais ce dernier, qui venait d'être affecté dans la région et qui connaissait mal le terrain, n'a pas tenu compte de la mise en garde de son subordonné et a donné l'ordre de tirer.
2. L'officier qui a donné cet ordre a été immédiatement relevé de ses fonctions.
3. De nouvelles directives visant à empêcher qu'un incident tragique de ce genre ne se reproduise ont été données à toutes les unités des FDI dans la région.

Lorsque la Commission aura terminé son enquête, un rapport plus détaillé vous sera communiqué.

Le Gouvernement israélien a adressé ses sincères condoléances et manifesté sa profonde sympathie à la famille de la victime et au Gouvernement irlandais."

